Analyse critique des ressorts occultes du vote au Bénin

Dr Pascal Coovi FANOU

Enseignant-Chercheur
UCAO Cotonou Bénin
pasfa07@yahoo.fr

RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 5, No 8 (Novembre 2025)

Résumé

Cette étude analytique interroge le décalage, la césure, voire le fossé entre l'idéal démocratique et sa mise en œuvre au Bénin. Partie de bien des recherches de terrains et des lectures croisées, de la pratique électorale au Bénin depuis 1990, elle a tenté de montrer, comment, bien que la démocratie pluraliste soit censée garantir liberté et justice, son exercice au Bénin révèle des logiques identitaires et clientélistes. Les appartenances régionales, ethniques et les intérêts économiques orientent le vote, transformant la compétition politique en lutte pour le pouvoir et les ressources, fragilisant ainsi la légitimité démocratique et compromettant l'idéal d'un Etat représentatif.

Mots-clés : démocratie, élections, multipartisme, clientélisme, Bénin

Critical Analysis of the Hidden Drivers of Voting in Benin

Abstract

This analytical study examines the gap, the divide, or even the rift between the democratic ideal and its implementation in Benin. Based on extensive field research and cross-readings of electoral practices in Benin since 1990, it seeks to show that, although pluralist democracy is supposed to guarantee freedom and justice, its exercise in Benin reveals strong identity-based and clientelist logics. Regional and ethnic affiliations, along with economic interests, shape voting behavior, turning political competition into a struggle for power and resources, thereby undermining democratic legitimacy and compromising the ideal of a truly representative state.

Key words : democracy, elections, multiparty system, clientelism, Benin

Introduction

Le long périple des peuples et des civilisations dans les méandres de l'histoire a transité par plusieurs régimes politiques allant des plus barbares et déshumanisants aux plus civilisés et raffinés ; et vu le chemin parcouru, la démocratie a toujours triomphé dans les esprits comme le plus prometteur et le plus adapté à notre époque moderne. Elle constitue à la fois un idéal normatif et une pratique institutionnelle qui a progressivement gagné une légitimité universelle. S'il est vrai que l'objectivité et la vérité exigent de reconnaître que le terme et la réalité de la démocratie plongent leur racine dans le quotidien de la Grèce antique, il n'en demeure pas moins vrai qu'au point de vue moderne, la fin de la guerre froide a marqué un tournant décisif dans ce processus, avec l'affirmation de ce que S. Huntington (1991, P.25) a qualifié de « *troisième vague de démocratisation* », touchant particulièrement les pays d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et d'Afrique.

Dans cette dynamique, F. Fukuyama (1992, p.11) a proposé la thèse de la « *fin de l'histoire* », affirmant que *« la démocratie libérale et l'économie de marché incarnaient le point d'aboutissement de l'évolution idéologique de l'humanité »*. Cette perspective met en évidence le triomphe de la démocratie comme modèle politique dominant au tournant des années 1990. Parée du prestige d'institution modèle, la démocratie est étroitement associée au développement du droit constitutionnel. Elle cherche la participation au pouvoir du plus grand nombre. Elle est donc comme l'exprimait le président américain Abraham Lincoln dans sa Gettysburg Address « *le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple* ». Mais pour que le peuple soit à même de manifester collectivement son pouvoir, il faut que ses membres bénéficient de droits et de libertés garantis, les libertés publiques.

Le fonctionnement de la démocratie implique le pluralisme, la libre concurrence des idées et leur alternance possible. Ainsi, la démocratie est inséparable du suffrage universel. En effet, le pouvoir du peuple s'exerce, quoi qu'il arrive, par le vote ; et que ce soit dans le cadre des élections locales, législatives et présidentielles, ce vote doit être sincère et personnel. Au - delà de ses principes à savoir la séparation des pouvoirs et le jeu de pouvoirs et contre-pouvoirs, la démocratie possède aujourd'hui une envergure planétaire. L'Afrique subsaharienne n'est pas demeurée en marge de ce mouvement. Les années 90 ont été marquées par une vague de transitions démocratiques, impulsée à la fois par des pressions extérieures et par des revendications internes de liberté et de justice. Ainsi, la plupart de nos pays s'illustrent sur l'échiquier politique comme des pays de justice et de droit, des pays de démocratie, même s'il peut apparaître, comme le souligne C. Ake (2000), que la greffe démocratique sur le continent

a souvent été perçue comme un processus d'« *importation institutionnelle* », parfois en décalage avec les réalités sociopolitiques locales.

Le cas du Bénin, avec sa Conférence des Forces Vives de la Nation de 1990, illustre de manière paradigmatique cette rencontre entre un modèle démocratique universalisé et une quête endogène de légitimité politique. Le plus souvent, ce pays s'est distingué, à tort ou à raison, comme un pays dans lequel la démocratie, depuis l'historique conférence, est plutôt en bonne santé, surtout dans la pratique électorale. L'avènement du multipartisme intégral a été un atout incontournable pour l'animation de la vie politique et la succession régulière des partis au pouvoir. Mais après plus de trois décennies de pratique électorale sous le régime démocratique, il importe de se demander si dans les faits, la démocratie béninoise est réellement ce qu'on entend dire d'elle. Autrement dit, une observation pointue de la pratique électorale au Bénin à l'heure du multipartisme intégral nous permet-elle de présenter la démocratie béninoise comme complètement paradigmatique ?

Notre objectif est de démontrer qu'il existe encore certains déterminants comme l'ethnie et l'argent qui maculent le processus électoral dans la démocratie béninoise. En effet le constat est clair, dans de nombreuses circonscriptions électorales, l'appartenance communautaire influence de manière décisive les choix des électeurs, tandis que l'achat de conscience et la distribution de ressources financières ou matérielles s'imposent comme des pratiques récurrentes de conquête du vote. Dès lors, une interrogation centrale se pose : comment expliquer que, malgré l'instauration du multipartisme en 1990, l'ethnie et l'argent sont parmi les ressorts occultes du vote au Bénin ?

1- Méthodologie

Pour y répondre, nous avons utilisé une double méthodologie théorique et pratique. L'aspect théorique a consisté en une revue de littérature axée sur la contribution de plusieurs politistes béninois chez qui apparaissait déjà la même intuition. En réalité, les nombreuses mutations qui ont eu lieu dans le jeu électoral au Bénin ont permis la réalisation d'importants travaux dans le domaine. Sans être exhaustif, on peut citer les travaux des professeurs F. A. Kakai (2011), N. K. Hinnougnon (2012), V. Topanou (2012), N. Bako-Arifari (1995). L'aspect pratique a consisté en une enquête sur le terrain à travers des interviews réalisées avec des acteurs politiques éminents du pays ainsi qu'en une analyse des résultats des élections de 1996 à 2016.

Les résultats issus de ces analyses font apparaître dans le système électoral béninois un

certain triomphe de l'identité individuelle sur l'identité communautaire (**1**) d'une part, et d'autre part, une prépondérance de la puissance pécuniaire dans la sphère politique (**2**).

2- Résultats

2-1- Le vote et l'idéologie du fils du terroir

Il est un fait que le leader politique est celui qui a un projet de société, c'est-à-dire une vision commune pour tout le monde ; et de ce point de vue, il est le porteur et le promoteur d'une certaine identité communautaire et devrait être élu à ce titre. Paradoxalement, c'est parfois son identité individuelle qui devient surtout le plus puissant déterminant, et cela se manifeste dans le vote ethnique.

2-1-1- Les origines du vote ethnique dans le processus électoral béninois

La culture politique et le système électoral béninois sont fortement marqués par le vote ethnique. Le vote ethnique se caractérise par des intérêts purement claniques, où l'électeur accorde son suffrage au candidat provenant de sa région ou de la même aire ethnique que lui. Considéré comme un rite d'exaltation des identités, le vote ethnique produit des revendications d'appartenance. Ainsi, le choix des citoyens ne repose plus sur un projet de société ni sur les capacités du candidat, mais uniquement sur l'affinité ethnique et clanique.

Dans le contexte béninois, le vote ethnique a pour fondement l'antagonisme Nord-Sud. Visible dès le début des années 1960, l'expression du suffrage est prisonnière de l'opposition Nord-Sud, comme le montre le professeur M. Ahanhanzo Glèlè (1974, p. 98) : « *avec la stratégie éthno-régionale de mobilisation de l'électorat dans les années 1960, le ver était dans le fruit et l'enthousiasme intégratif va se fondre totalement dans un repli identitaire qui se traduit par la bipolarisation de la carte électorale Nord et Sud* ». L'histoire socio-politique du pays illustre parfaitement cette analyse du professeur car, depuis l'indépendance politique du pays en 1960, les différentes élections présidentielles opposent systématiquement les candidats des régions du Nord à ceux des régions du Sud.

Pendant une longue période par exemple, le Président Hubert K. Maga, originaire du Nord, avait bénéficié du soutien massif des populations des quatre départements septentrionaux du Bénin. Toujours dans la logique de la dynamique ethnique, le Président Sourou Migan Apithy avait le soutien inconditionné des habitants du Sud où il avait sa base électorale. Avec le pluralisme politique en 1990, le processus électoral a toujours fonctionné sur le fondement de cette division éthno-régionale où ceux qui votent en priorité pour le « *fils du terroir* » sont tous des natifs de sa région d'origine : donc le vote ethnique répond à la logique de l'adage « *Quand*

on a un fils du pays au sommet de l'arbre, on ne mange pas de fruits verts »[1]. De ce point de vue, R. BANEGAS (2003, p. 242) affirme : « *l'ancrage local du candidat est une condition sine qua non de son élection qui structure les rapports de représentation politique et les perceptions du pouvoir* ». À titre illustratif, nous pouvons citer les élections communales de 2008 durant lesquelles aucun maire n'a pu être élu en dehors de sa commune d'origine. Cela se remarquait déjà avec les élections législatives de 1991, 1995, 1999, 2003 et se consolidera avec celles de 2011 où aucun député originaire du Nord n'est élu dans le Sud et vice-versa. On en conclut aisément que le facteur ethnique est déterminant dans le système électoral du pays, en raison de la logique du « *fils du terroir* ». Lorsque le professeur N. BAKO-ARIFARI (1995, « Démocratie et logiques du terroir au Bénin », *Politique Africaine*, n° 59, p.7-24) aborde la notion, il la définit dans toutes ses composantes :

> par logiques du terroir, il faut entendre l'ensemble des mécanismes et modes d'interférence des considérations d'ordre villageois dans l'exercice quotidien des activités politiques et dans le processus de promotion des élites au niveau national. Ces logiques tendent à imprimer au système actuel béninois un de ses caractères profonds. La logique du terroir apparaît comme un ensemble de stratégies de conquête et de conservation des positions de pouvoir au niveau national mais qui fait du terroir d'origine une carte maîtresse, une rampe de lancement sur l'échiquier national.

De manière concrète, le professeur Nassirou Bako-Arifari, montre à travers cette affirmation que c'est la logique du « *fils du terroir* » qui détermine l'expression du suffrage, des assises partisanes et par conséquent des fondements institutionnels dans le pays, même si le régime politique demeure démocratique. Quant au professeur Prudent Victor Topanou, il parle plutôt du « *mythe du fils du terroir* ». Ainsi, il en distingue deux dimensions : l'une objective et l'autre subjective. Pour lui, la dimension objective souligne l'absence d'une langue nationale d'intercommunication.

En effet, le Bénin est formé d'une mosaïque de groupes socio-culturels : au Sud il y a : les *Adja, Waci, Gen, Xwéda, Wxla, Aïzo, Toli* et *Fon*. Au sud-est, les *Yorubas* et les *Gun*. Au centre du pays : les *Nago* et *Maxi*. Au nord, les *Batombus, Dendi, Mokole* ; *Fulbé, Cenka, Haoussa, Bétemmaribé, Waaba, Bebelde, Ntemba, Yowas, et Lokpa*. Face à cette diversité socio-ethnique, la communication avec les populations rurales qui ne comprennent pas la langue officielle qu'est le français est difficile. Dès lors, la communication ne peut se faire que dans le dialecte qui constitue « *le medium d'expression de chaque ethnie* ». Mais cela n'a jamais trouvé sa traduction dans la pratique politique du pays car aucun leader ne comprend l'ensemble des dialectes.

Ainsi, la communication avec les populations originaires d'une autre ethnie est difficile. À titre illustratif, citons le président Nicéphore Soglo, originaire du Sud qui ne peut s'exprimer dans aucune langue des localités du Nord et, par conséquent, sa base électorale ne se limitait

[1] *L'adage fon qui traduit la logique de la redistribution clientéliste.*

qu'au Sud et au centre du pays. Il en est de même pour l'ancien président Mathieu Kérékou, originaire du Nord qui ne pouvait s'adresser aux populations de Porto-Novo en *gun*, ni à celles des *Toli* en *Aïzo*. Son assise électorale se limitait aux régions du Nord.

La dimension subjective du mythe du fils du terroir quant à elle, selon P. V. Topanou (2012, p. 56) « *consiste pour les populations à penser qu'en votant pour le candidat qui est leur fils et qui parle la même langue qu'elles, ils comprendraient et maîtriseraient les motivations de leur vote et qu'une fois élu, le leader ne pourra que travailler dans l'intérêt de leur localité* ». De ce point de vue, on comprend que le vote porte l'empreinte de l'appartenance ethnique et régionale et de celle de l'appartenance à une aire culturelle. En effet, les différentes élections présidentielles organisées depuis 1991 ont nettement mis en évidence la préférence des populations pour le « *fils du terroir* » et le professeur F. J. Aïvo (2007, p. 515) de renchérir : « *Aux yeux de nombreux béninois, le président Kérékou est l'homme du Nord, où il est quasiment assimilé à un délit de lui refuser son suffrage quand on est Bariba, Somba, Dendi. Quant au président Soglo, il avait tout prioritairement fondé son engagement politique sur les siens qui tiennent à avoir un des leurs au pouvoir* ».

2-1-2- La manifestation du vote ethnique dans la pratique électorale béninoise

Les différents entretiens que nous avons eus en avril 2021 dans les régions du Nord et du Sud montrent clairement que les élections présidentielles vécues au Bénin sont liées non pas à un programme mais à l'appartenance culturelle du candidat. Ainsi, nombre d'électeurs, pour des raisons de liens tribaux, ethniques ou régionaux, s'identifient aux candidats de leur région, même si leurs convictions idéologiques sont autres. C'est ce que traduisent les propos d'A. T. : « *Tant pis, pourvu qu'il vienne de mon village, qu'il parle la même langue que moi, ou qu'il soit de ma région* ». Dans la même logique, S. H. complète le tableau : « *le choix que nous sommes appelés à faire est motivé par le régionalisme. Nous ne votons pas à partir d'un programme mais notre préférence doit aller au candidat de notre ethnie et être guidée par la logique du fils du terroir* ». Dans le cadre des élections présidentielles de 1996, le journaliste E. Adjovi (1998, p.53) relate un témoignage qui conforte notre point de vue sur la dynamique du fils du terroir : « *dans un bureau de vote du Nord, un rythme de tam-tam bien connu dans la région parvient aux oreilles des électeurs. Ceux-ci n'ont aucun mal à reconstituer les paroles : il vaut mieux donner son grain de mil à la poule de la basse-cour que de le jeter aux pintades sauvages* » et il conclut que c'est un appel à voter pour le fils du terroir, c'est-à-dire le candidat Mathieu Kérékou.

Ces témoignages que nous avons recueillis lors de la collecte des données sur le terrain indiquent que l'expression du suffrage est fondée sur le clivage régionaliste : Nord-Sud. Cet

antagonisme purement régional fut longtemps entretenu par les présidents Mathieu Kérékou et Nicéphore Soglo jusqu'en 2006. Pour mieux en saisir et illustrer les ressorts, nous allons nous intéresser aux résultats des élections présidentielles de 1991 à 2016.

En 1991, le président Mathieu Kérékou, dans le département de l'Atacora dont il est originaire, a réuni 84,6 % des voix, suivi de son rival Nicéphore Soglo 6, 7 %. En revanche, dans l'Atlantique situé dans la région du Sud composée entre autres d'ethnie *fon*, dont Nicéphore Soglo est natif, il recueille 62, 5 % des voix suivi du candidat Mathieu Kérékou, 12%. Ces différents résultats du premier tour des présidentielles de 1991 révèlent le poids de l'ethnie et de la région dans le choix des électeurs. Dans le Borgou, un département de la région du Nord, les populations ont voté massivement pour le candidat Mathieu Kérékou soit 86,5 %. On comprend aisément que les populations du Nord ont préféré voter pour leur fils plutôt que d'accorder leurs suffrages à un candidat du Sud considéré comme un étranger. Quant au candidat Bruno Amoussou natif du département du Mono, il réunit 39,3 % et confirme ainsi la préférence pour les grands leaders traditionnels de la vie politique nationale : Nicéphore Soglo et Mathieu Kérékou. Dans le Zou dont la famille du candidat Nicéphore Soglo est originaire, il obtient 70,7 % des suffrages contre 10,6 % pour son adversaire.

En 1996, le même mouvement s'observe. Au Nord, le candidat Mathieu Kérékou fait un score remarquable dans les deux grands départements : 86,51 % dans l'Atacora et 82 % dans le Borgou. Dans la région du Sud, le candidat Nicéphore Soglo reste le grand vainqueur en battant ses rivaux par un score de 60 %. Comme pour les élections présidentielles précédentes, celles de 2001 illustrent aussi que la division éthno-regionale influence le destin électoral béninois. En effet, les résultats du premier tour des élections présidentielles de mars 2001 montrent une avancée significative du candidat Kérékou dans les départements de l'Alibori, soit 75,82 % contre 2,49 % pour Soglo ; Atacora soit 92, 51 pour Kérékou contre 1, 87 % pour Soglo et enfin dans le Borgou 76, 40 % pour Kérékou contre 8,60 % pour Soglo. En revanche, Soglo a pris la tête dans le département de l'Atlantique soit 51,05 % contre 26, 80 % pour Kérékou.

En 2006, le peuple béninois a choisi Thomas Boni Yayi, son troisième président démocratiquement élu. Originaire par sa mère du Nord du pays, il bénéficia du soutien du président sortant Mathieu Kérékou qui arrivait au terme de son second mandat et était âgé de 71 ans. Il obtint 35,64 % des suffrages exprimés contre 24,13 % en faveur de son adversaire, Adrien Houngbédji, originaire du Sud-Est. On voit clairement que les élections présidentielles de 2006 démontrent une fois encore la logique des dynamiques ethniques du vote et le repli identitaire des électeurs. En 2011, Nicéphore Soglo, Bruno Amoussou deux des principaux

candidats aux élections présidentielles de 1991, 1996 et 2006 et tous originaires des départements du Sud se mettent ensemble pour soutenir Adrien Houngbédji candidat pour la cinquième fois. Et c'est sa dernière tentative, car en 2016, il aura 74 ans, et sera conséquemment frappé par la limite d'âge de 70 ans fixée par la Constitution pour être candidat aux élections présidentielles au Bénin. Face à ce regroupement ethnique, le président Thomas Yayi Boni candidat à sa propre succession, appelle tous les électeurs du Nord à s'unir pour éviter que le pouvoir retourne au Sud. Son message trouva un écho favorable du fait qu'il est la synthèse de plusieurs cultures béninoises. En effet, le candidat Thomas Yayi Boni est de père Nago, une ethnie située au centre du pays et de mère Bariba présente au Nord. Ainsi devient-il le symbole de l'unité nationale et de l'équilibre interrégional.

Pour la première fois dans l'histoire des présidentielles depuis l'avènement du multipartisme intégral, et la seule jusqu'en avril 2021, le second tour du scrutin n'aura pas lieu, car le candidat Thomas Yayi Boni remporta les présidentielles dès le premier tour avec 53,13 % des suffrages exprimés contre 35,64 % totalisés par Adrien Houngbédji. On en arrive à la conclusion que les scores électoraux élevés obtenus par chaque candidat dans sa région d'origine illustrent parfaitement que les électeurs ne votent que pour les leaders politiques avec lesquels ils partagent des affinités régionales.

Il apparaît clairement que les résultats des élections présidentielles constituent autant d'arguments qui montrent que l'impact des déterminations ethniques sur le comportement des électeurs est absolu. En réalité, avec le retour de la désignation du Président de la République au suffrage direct, les traits ethniques du vote n'ont jamais été aussi visibles dans le système électoral car les élections qui ont jalonné le parcours politique du Bénin ces trente dernières années étaient toutes empreintes de danger. C'est le cas des élections présidentielles de 1991, où la peur avait dominé la plupart des électeurs tout au long du processus électoral. De même, pendant les scrutins de mars 1996, la discrimination ethnique et les propos injurieux ont créé une atmosphère de psychose permanente où les ressortissants du Sud qui vivaient au Nord du pays ont vécu dans la peur.

En 2001, le pire a été évité de justesse car ce fut une période électorale très mouvementée comme l'a si bien souligné P. Hinnou :

> la période électorale de 2001 a été secouée par des actes de violence et de fortes menaces sur la paix sociale. De l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats en passant par la campagne et le vote, la tension était vive, les conflits étaient manifestes, et les risques d'éclatement très vifs avec des acteurs aussi divers que variés.

Nous partageons avec P. Hinnou qu'une compétition électorale basée sur les conflits ethniques crée des frustrations et engendre des violences. De même, les présidentielles de 2006

ont montré avec leur lot de violences, comment le vote ethnique pervertit le système électoral. En 2011, les résultats publiés par la Commission Électorale Nationale Autonome ont suscité des réactions fort contrastées entre les gens du Nord et ceux du Sud. En raison des tensions, de nombreux sudistes qui vivaient dans la région septentrionale ont dû fuir comme en témoigne O. K. : « *Je vivais au quartier Tranza à Parakou où je travaillais, j'ai dû quitter mon poste (…) pour rentrer à Cotonou parce que les sudistes étaient menacés* ». Devant cette réalité, on parvient facilement à la conclusion que les compétitions électorales fondées sur l'ethnie ne font que déshumaniser les citoyens d'une même Nation.

En somme, l'instrumentalisation de l'ethnie à des fins électorales, qui est une donnée constante de la vie politique béninoise, fait appel à quelques analyses :

- les élections sont perçues par les populations comme une compétition entre la région du Nord et celle du Sud ;

- l'élection présidentielle est considérée comme une compétition que remporte « *l'ethnie arithmétiquement majoritaire* »;

- le nombre élevé des ethnies a entraîné forcément le nombre élevé des candidatures pour les présidentielles. En réalité, chaque ethnie cherche à cristalliser ses voix sur la candidature du « fils du terroir » ;

- l'élection quitte le monde des visions et projets de société pour obéir à la loi d'un groupe ethnique puissant qui impose son candidat à la minorité ethnique ;

- le débat politique n'est pas structuré autour des idéologies, ni axé sur des programmes clairement définis ;

- le vote ethnique favorise la naissance des partis ethniques ou régionaux ;

- les consultations électorales sont tenues dans un climat de tension et il en résulte des violences entre des groupes sociaux et claniques du pays. Dans ces conditions, les élections cessent d'être des mécanismes de sauvegarde de la démocratie et de la paix.

Cependant, malgré sa nature ethnique, il n'en demeure pas moins vrai que le vote reste la principale pierre de fondation de la construction de l'État de droit au Bénin. Dans cet État de droit, l'argent connaît aussi quant à lui une montée en puissance spectaculaire et exponentielle.

2-2- La prédominance de la puissance pécuniaire dans la sphère politique

Lorsque la barrière ethnique est franchie, d'autres barrières clairement définies et identifiées officiellement comme des éléments impropres et mal à propos dans le processus électoral, deviennent paradoxalement de puissants déterminants qui guident et fondent les choix et les comportements des électeurs. Entre plusieurs autres déterminants, l'argent s'illustre

presqu'en maître éminent.

2-2-1-L'influence de l'argent dans le comportement électoral béninois

S'il y a une constance autour de laquelle tous les analystes de la vie politique béninoise s'accordent, c'est l'influence grandissante de l'argent dans le système électoral. En effet l'argent joue un rôle important et déterminant dans le processus électoral, car dans l'hypothèse de la compétition de l'élection présidentielle entre deux candidats de la même région, la différence se fait sur la base de l'argent au point que l'on peut affirmer que sans moyens financiers, on ne peut se faire élire Président en République du Bénin. En réalité, pendant la période précédant l'élection, les candidats prennent d'assaut les hameaux, les contrées et localités pour proposer leurs projets de société aux populations, car c'est de la pertinence des projets de société que devrait normalement dépendre le choix des électeurs. Mais combien sont-ils ces électeurs à comprendre, à se convaincre véritablement des contenus desdits projets et programmes de société, aux fins d'opérer un choix conséquent ? Ils ne sont pas si nombreux ; surtout au Bénin où les électeurs, analphabètes dans leur grande majorité, n'arrivent pas toujours à s'exprimer ; comme l'écrit C. M. Acapovi (2016, p.3) « *S'exprimer pour dire si oui ou non tel candidat ou tel autre mérite vraiment qu'elles* [les populations] *lui accordent leur confiance, après avoir été séduites bien évidemment par initiatives et actions à entreprendre une fois élu président de la République du Bénin* ». Malheureusement, il se fait que, trop souvent, les populations ne tiennent pas compte de réels critères devant déterminer leur choix. Si ce ne sont pas ceux liés au fils du terroir, à l'ethnie, c'est forcément celui lié à l'argent ; c'est ce que le professeur R. Banégas qualifie de « *marchandisation du vote* » car il est monnayable, et plus précisément achetable par les candidats. Devant cette triste réalité, il est inconcevable de tenir une élection sans distribution d'argent.

Ainsi, avant et pendant la campagne électorale, les fonds de meetings et manifestations aux fins électoralistes pleuvent. Autant la mise est importante, autant le vote est garanti et déterminant le jour de l'élection, de sorte que sans argent, il n'y a pas de choix de candidat à opérer. S'il est observé depuis l'avènement du pluralisme politique en 1990 que l'argent est devenu puissant pendant les consultations électorales, l'essayiste français P. Péan (2011, p. 40) a pu écrire que « *l'argent est la condition* sine qua non *de la victoire, et que celui qui en possède davantage que les autres s'aménage toutes les chances de gagner* ».

En réalité, avec les élections pluralistes, la vénération de l'argent a pris des proportions insoupçonnables au point que le processus électoral de 1991 à 2016 est systématiquement régenté par la puissance monétaire. Pour nous en convaincre, nous reprenons l'analyse du

politiste béninois V. Topanou (2012, p. 63) qui affirme sans ambages qu' « *aujourd'hui, aucun candidat ne peut se faire élire, quelle que soit la qualité de son programme électoral, sans un investissement financier préalable conséquent.* ». Cette réalité est surtout effective pendant les campagnes dites de proximité. Dans le contexte béninois, la campagne de proximité a lieu la nuit et souvent à la veille ou au petit matin du jour de l'élection. Elle est illégale car interdite par la loi. Elle consiste à faire du porte-à-porte pour solliciter le suffrage des électeurs au moyen de l'argent et des dons en nature à savoir des produits vivriers (des sacs de riz, maïs) ; des outils de travail (la houe, le coupe-coupe, des truelles) ; des matériaux de construction (des feuilles de tôles, du ciment, des gravillons) et d'autres articles comme des tissus imprimés, des casquettes, et du matériel sportif à savoir des jeux de maillot, des filets et des ballons. Il est aussi courant de voir pendant le deuxième tour des élections présidentielles, des *leaders* de partis politiques négocier leur soutien contre d'importantes sommes, des centaines de millions de francs. En outre, selon le professeur V. Topanou (2013), les responsables de diverses associations n'hésitent pas à proposer aux candidats indépendants « *une mobilisation chiffrée d'électeurs. Dans cette offre de service, un électeur coûte en moyenne mille francs CFA* », soit environ 2 euros.

Pour les scrutins présidentiels du 13 mars 2013, des billets de banque ont véritablement circulé, au point où B. Houssou (2012, p. 214) ait pu écrire : *« les partisans du candidat Thomas Boni Yayi ont pris d'assaut les maisons avec des sacs de billets de banque et de riz qu'ils distribuaient sans cesse.* »

2-2-2- Portée et implications de l'influence de l'argent dans le système électoral

Il se dégage de ces descriptions que les élections présidentielles donnent lieu à un véritable marché financier. Elles sont, pour les électeurs, des occasions de récupérer l'argent que les hommes politiques ont accumulé pendant qu'ils étaient au pouvoir. Le professeur Banégas abonde aussi dans le même sens quand il écrit que « *la période électorale est perçue par la majorité des citoyens comme le moment où l'on peut reprendre aux hommes politiques l'argent qu'ils ont accumulé depuis leur accession au pouvoir.* » Dans ces conditions, les leaders politiques qui veulent se faire réélire s'adonnent à une véritable corruption. Mais les acteurs politiques qui investissent des millions de francs CFA pour louer les véhicules, les salles en vue des réunions publiques, et pour réaliser des spots publicitaires dans les médias, le font en espérant les reprendre une fois parvenus au pouvoir. Dans cet environnement socio-politique où l'argent est devenu roi en raison de l'achat massif des consciences, le premier magistrat béninois, Patrice Talon, lors de son discours d'investiture, dénonce le « *trop de pouvoir* » de l'argent et son impact négatif sur le système électoral en ces termes :

> je m'en voudrais, ici, de ne pas souligner avec force, que l'enracinement démocratique de notre pays est largement tributaire du système partisan qui est le nôtre et des valeurs, qu'ensemble, nous envisageons de promouvoir. Il n'est pas alors sans intérêt de s'inquiéter du rôle de l'argent dans la compétition politique et le vote des électeurs. Il nous faut, de toute urgence, prendre la mesure du péril collectif auquel nous sommes exposés. En termes clairs, si l'État démocratique que nous aspirons à construire passe par des élections libres et transparentes tenues à bonne échéance, le vote du citoyen en tant que moyen d'expression de son adhésion à l'idée démocratique doit être débarrassé de toute considération financière ou distributive. Ici et maintenant, j'appelle à notre conscience citoyenne et davantage de civisme pour faire cesser le règne de l'argent en politique.

De ce discours, quelques remarques se dégagent :

- le système électoral est marqué par la corruption. En effet, depuis un quart de siècle, aucune élection ne peut se tenir sans une distribution massive de l'argent corrupteur. En cette matière, c'est d'abord l'homme politique béninois qui est mis en cause. De ce point de vue, c'est l'ancienne ministre de la microfinance R. Madougou (2008, p. 164) qui décrit le mieux l'homme politique béninois :

> L'homme politique béninois, est tombé dans une sorte de catalogue infâme : le profiteur, pilleur de deniers publics, si ce n'est carrément un voleur, un prédateur de l'économie, kleptocrate ou simplement corrompu ou vendeur… qui est ramené au bas de l'échelle… et qui est respecté par hypocrisie, raillé souvent, applaudi s'il paie bien.

De tels écrits viennent confirmer que l'homme politique béninois, à la quête de l'électorat, utilise les fonds d'État pour se faire réélire. Bien qu'interdite par la loi, la distribution des dons et libéralités est devenue une habitude qui tend à devenir une norme. Elle permet aux politiciens qui connaissent la sociologie béninoise de mener la campagne sous une forme non légale. Ainsi, des hommes politiques parviennent à coups d'espèces sonnantes et trébuchantes à fidéliser des électeurs dans certaines localités rurales du pays.

- La déliquescence électorale est nettement avancée car l'argent vend et achète le vote du citoyen et l'on se rend à l'évidence comme l'affirme O. O. M. Laleye (2018, p. 181) que « *le phénomène du règne de l'argent a été carrément exacerbé ces dix (10) dernières années du processus démocratique et se poursuit irrésistiblement* ». Plus concrètement après la Conférence des Forces Vives de la Nation en 1990, le vote citoyen n'est plus exercé de façon consciente et responsable mais sous la pression de l'argent. Et le tableau s'est assombri avec l'entrée des hommes d'affaires dans le jeu électoral. En effet, les hommes d'affaires inondent les populations de liasses d'argent. Dans ce contexte, les projets de société n'ont aucune valeur. Ce qui compte pour les populations ce n'est plus ce que le candidat propose de faire pour sortir le pays de la misère, mais plutôt combien il a à distribuer. Le système étant désormais basé sur l'argent et les élections de plus en plus chères, la politique est donc devenue l'affaire de commerçants, d'hommes d'affaires.

Aujourd'hui, au Bénin, ceux-ci ont pris en otage presque tout l'appareil étatique en excluant progressivement les intellectuels de conviction voulant faire carrière dans la politique dans une perspective de voir les choses changer. Face à la montée en puissance de l'argent développée par cette nouvelle race d'hommes politiques, un fonctionnaire, un ouvrier ou un salarié ne peuvent plus gagner une élection, quels que soient leur force de persuasion et leurs engagements. Le clientélisme est devenu la règle du jeu politique au Bénin. Le clientélisme est défini par le professeur L. Wantchékon (2003, pp. 145-160) comme : *« un ensemble de transactions mutuellement bénéfiques entre, d'un côté, des politiciens, et de l'autre, des groupes de citoyens, transactions au cours desquelles une compensation matérielle est offerte en échange d'un soutien politique lors des élections* ». Ainsi défini, le clientélisme apparaît comme l'une des variétés de l'activité politique centrée sur les groupes d'intérêt. Au Bénin, ce sont les hommes d'affaires qui s'illustrent le plus dans ce domaine. Ils font preuve de générosité et de largesse exceptionnelles pour amener des électeurs à voter pour eux. Les élections présidentielles de mars 2016 illustrent parfaitement cela en raison des candidatures de Patrice Talon et de Sébastien Ajavon qui ont occupé respectivement le deuxième et le troisième rang au premier tour. Pour les résultats définitifs, c'est l'homme d'affaires le plus riche du pays, Patrice Talon, qui est sorti vainqueur. Voilà ci-dessous le tableau illustratif des résultats de l'élection présidentielle de 2016.

Tableau 1 : Résultats complets de l'élection présidentielle béninoise de 2016

Candidats	Partis	1er tour		2nd tour	
		Voix	%	Voix	%
Lionel Zinsou	Force cauris	858 080	28,43	1 076 061	34,63
Patrice Talon	Indépendant	746 528	24,73	2 030 941	65,67
Sébastien Ajavon	Indépendant	693 084	22,96		

Cour Constitutionnelle du Bénin. (2016, 20 mars). *Proclamation définitive des résultats de l'élection présidentielle du 20 mars 2016*. Cotonou. Disponible à : https://courconstitutionnelle.bj/fr/docs-view/61

Au regard de tout ce qui précède, force est d'affirmer que l'argent est un facteur déterminant qui intervient à toutes les étapes du processus électoral. En effet, sa montée en puissance influence le comportement des électeurs, favorise les candidats riches et écarte les candidats les moins fortunés qui ne bénéficient jamais du suffrage sollicité. Dans ces conditions, le suffrage universel perd véritablement sa signification parce qu'il ne permet pas au citoyen

d'opérer un choix en connaissance de cause.

La puissance de l'argent dans le système électoral a atteint une proportion démesurée au point que Madame Célestine ZANNOU, l'une des candidates, s'est retirée de la compétition présidentielle de 2016. Dans une conférence de presse le lundi 8 février 2016 au Chant d'Oiseau à Cotonou, elle donne les raisons de son retrait de la course présidentielle en ces termes : « *L'une des raisons principales de mon désistement est le poids de l'argent dans les campagnes présidentielles* » Selon la candidate : « *L'argent et la politique sont intimement liés, les meetings se transformant en kermesse* ». Il est alors temps que tous les hommes politiques du pays en prennent conscience.

Conclusion

Au terme de cette réflexion sur les déterminants du vote au Bénin, il apparaît que la démocratie électorale reste fragile. L'ethnie demeure un facteur important orientant le choix des électeurs, mais son instrumentalisation peut générer des crises et fragiliser l'institution démocratique. L'argent s'impose également comme un déterminant majeur : dans des courses électorales où les candidats appartiennent à la même ethnie, le plus fortuné l'emporte souvent, au risque de substituer la richesse à la souveraineté populaire. D'autres facteurs immatériels, tels que les croyances et pratiques spirituelles, influencent également le processus électoral. Ces différents déterminants ne nient pas l'existence de la démocratie au Bénin, mais soulignent la nécessité de promouvoir des pratiques électorales plus transparentes et équitables, afin de renforcer sa légitimité et sa pérennité.

Références biographiques

ADJOVI Emmanuel, 1998, *Une élection libre en Afrique. La présidentielle du Bénin 1996,* Paris, Karthala.

AHANHANZO GLELE Maurice, 1974, *la République du Dahomey : du pouvoir Aja à la nation fon,* Paris.

AÏVO Fréderic Joël, 2007, *Le président de la République en Afrique noire Francophone, Genèse, Mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1995, « Démocratie et logiques du terroir au Bénin », *Politique Africaine,* n° 59, p.7-24

BANEGAS Richard, 2003, *La démocratie à pas de caméléon. Transitions et imaginaires,* Paris, Karthala, coll. Politiques au Bénin.

HOUSSOU Brice, 2012, *Les secrets du K.O.*, Éditions COPEF, Cotonou.

LALEYE Oladé Okunlola Moïse, 2018, *La Cour Constitutionnelle et le peuple au Bénin d'un juge constitutionnel institué à un procureur suzerain*, Paris, L'Harmattan.

MADOUGOU Reckya, 2008, *Mon Combat pour la Parole. Les défis d'une mobilisation pour la promotion de la gouvernance démocratique,* Paris, L'Harmattan.

PEAN Pierre, 2011, *La République des mallettes. Enquêtes sur la principauté française de non-droit,*

Paris, Fayard.
TOPANOU Prudent Victor, 2012, *Boni Yayi ou le grand malentendu. Le quatrième président du renouveau démocratique*, L'Harmattan.
TOPANOU Prudent Victor, 2013, *Introduction à la sociologie politique du Bénin*, L'Harmattan.
HINNOU Patrick, « Contestations et violences électorales dans la démocratie béninoise », www.nai.se/ecas-4/panels61-80/.../patrihinnou-full.paper.pdf. (Page consultée le 20 novembre 2018)

Pascal Coovi FANOU est docteur en sciences politiques. Il est chercheur à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, unité universitaire de Cotonou (UCAO-UUC) au Bénin Il est aussi collaborateur extérieur à l'Ecole Nationale d'Administration de l'université d'Abomey Calavi (ENA-Calavi) où il intervient dans le domaine des politiques publiques. Il concentre ses recherches et publications sur l'histoire politique et constitutionnelle du Bénin et les mutations des régimes politiques en Afrique de l'Ouest.

Pascal Coovi FANOU
Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest Unité Universitaire de Cotonou (UCAO-UUC)
Ecole Nationale d'Administration (ENA-Calavi)
03 BP : 355 Jéricho Cotonou
Pasfa07@yahoo.fr